

COMPTE-RENDU DE LA CAP

DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

DU 06 AU 10 juin 2016

Cette CAP est pour la CGT l'occasion de vous rendre compte des turpitudes de l'administration pour donner l'illusion que la justice du 21ème siècle est en route, la réalité est tout autre! Et là pas besoin de 49-3 pour l'appliquer, notre administration étant seule à décider.

40 postes de « C placé » ont été laissés vacants dans l'ensemble des cours d'appel, malgré nos interventions multiples et comme si le blocage ne suffisait pas pour les services judiciaires, la DAP a elle aussi bloqué de nombreux postes notamment les DISP.

Enfin, entre les multiples réformes qui nécessitent des recrutements massifs dans les diverses juridictions, la nouvelle réforme dans les conseils de prud'hommes et la masse de documents relative à la nouvelle procédure ne sont pas pour faciliter l'accès aux justiciables (imprimé de saisie imposé par le ministère fait 17 pages au lieu de 4 actuellement), d'autant que les conseils de prud'hommes subissent depuis des années une baisse constante de leurs effectifs, 56 postes sont restés vacants (il y avait au départ de la CAP 60 postes vacants) et ce malgré la circulaire du Garde des Sceaux du 27 mai 2016 qui indiquait que l'on allait y mettre des effectifs.

Les annonces tronquées sur le nombre de recrutement des Adjoints Administratifs, avec notamment 324 postes pour la DSJ plus 62 emplois réservés RTH, pour la DAP 122 postes plus 23 emplois réservés RTH et 42 postes à répartir entre la PJJ et le Secrétariat Général. Le compte n'y est pas à l'issue de la CAP c'est plus de 900 postes vacants qu'il y a pour notre ministère, à ce jour nous ne connaissons toujours pas les résultats officiels pour le Ministère, seule l'Education Nationale a donner les résultats nationaux interministériels, et ne parlons pas des postes proposés aux heureux lauréats le choix des affectations se faisant en août 2016 pour une prise de fonction en Septembre 2016.

Souhaitons bonne chance aux heureux lauréats de trouver dans un délai restreint un logement pour être efficace dès le 1^{er} septembre.

Nous avons réitéré nos demandes faites lors des CAP de juin, septembre et décembre 2015, sur le groupe de travail qui devait se mettre en place sur la circulaire mobilité (dont la dernière réunion s'est tenue en octobre 2013),

L'administration restant une fois de plus très discrète sur la réponse : décidément, le dialogue social au ministère de la justice reste un vain mot.

Nous espérons que la prochaine CAP de mobilité, qui se tiendra en décembre 2016, permettra un nombre de mouvement plus important qu'aujourd'hui.

Tableau des mouvements par directions

Directions	Postes proposés	Nombre de
	à la CAP	collègues mutés
D.A.P.	257	111
D.S.J.	653	248
G.C.L.H.	3	1
P.J.J.	80	32
S.G.	84	56
Total	1057	448

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS VOUS POUVEZ CONTACTER NOS ELUS

- laurence BRETON, T.G.I. Brest, 02.98.33.86.36, laurence.breton@justice.fr
- Bernadette JAVEL-HAMES, U.E.M.O. Agen, 06.28.58.25.79, Bernadette.hames@justice.fr
- Joël THEILLARD, C Placé 78, joel.theillard@justice.fr
- Maryse BONIFAY, C.P.H. Grasse, 06.82.20.58.36, maryse.bonifay@justice.fr

Syndicat National C.G.T. des Chancelleries & Services Judiciaires - Palais de Justice - 4 Boulevard du Palais - Esc. F1 - 1^{er} étage et Entresol n® 1 - 75001 PARIS-Tél : 01.44.32.58.60. /01.44.32.52.04. Fax : 01.46.33.26.98. - E.Mail : synd-cgt-acsj@justice.fr - Site internet : http://www.cgt.justice.fr

⁻ Union Générale des Syndicats C.G.T. de la Pénitentiaire - 263, rue de Paris - Case 542 - 93514 MONTREUIL cedex - 01.48.18.89.67 – Fax : 01.55.82.89.68 - E.Mail : <u>ugsp@cgt.fr - Site</u> : http://www.ugsp-cgt.org

⁻ Syndicat National C.G.T. de la Protection Judiciaire de la Jeunesse - 263, rue de Paris - Case 500 - 93514 MONTREUIL cedex - 01.55.82.84.67 - Fax : 01.55.82.84.68 - E.Mail : cgtpjj@hotmail.com- Site : http://www.cgtpjj.fr

⁻ Collectif CGT Insertion et probation – UGFF CGT – case 542 – 263 rue de Paris - 93514 MONTREUIL Cedex – 01.55.82.89.71 – spip.cgt@gmail.com- site: www.cgtspip.org